



L'association organise un événement (fête, manifestation, vide-grenier)

Vérfié le 13 décembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Comment préparer la bonne organisation d'un événement associatif. Quelles sont les obligations en matière de déclaration ? Comment puis-je trouver des financements ? Comment puis-je limiter l'engagement de ma responsabilité personnelle et celle de l'association en cas de problème ?

Faire les déclarations

Je dois faire des déclarations ou des demandes d'autorisation, si je me trouve dans l'un des cas suivants :

- J'organise une **manifestation, un défilé ou un rassemblement sur la voie publique** (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F21899>)
- J'organise une **manifestation sportive sur la voie publique** (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F34326>)
- Je souhaite **diffuser de la musique lors d'une manifestation** (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F31621>)
- Je souhaite **tenir une buvette ou un bar** (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F24345>)
- J'embauche un salarié via le **chèque emploi-associatif (CEA)** (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F766>) ou occasionnellement un ou plusieurs intermittents du spectacle via le **guichet unique du spectacle occasionnel (Guso)** (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1928>).

J'effectue des démarches spécifiques si j'organise :

- un **loto** (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F21565>) (ou une loterie ou une tombola),
- une **braderie** (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1813>) (ou une foire-à-tout ou un vide-grenier),
- un **hébergement de mineurs sans leurs parents** (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1236>).

Trouver les financements

Je peux exiger une participation aux frais auprès de ceux qui souhaitent se rendre à ma manifestation, mais je peux aussi :

- utiliser le budget général de l'association,
- faire un **appel aux dons** (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F2722>),
- **demandeur une subvention** (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3180>) auprès d'une administration, d'un établissement public ou d'un autre organisme chargé de la gestion d'un service public administratif,
- demander aux bénévoles **d'abandonner le remboursement de leurs frais** (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1132>) contre un avantage fiscal.

Assumer sa responsabilité civile et pénale

Je souscris toutes les **garanties d'assurance** (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1124>) utiles.



Je prends garde aux conditions dans lesquelles je vais **utiliser** (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1125>) ou **prêter mon véhicule** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2632>) personnel.

Je m'informe sur les problèmes de **responsabilité pénale des associations et de leurs dirigeants** (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1130>).

Services en ligne et formulaires

- Déclaration d'un local hébergeant des mineurs (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1236>)
Formulaire

Pour en savoir plus

- Voyages ou séjours associatifs exceptionnels  (<http://www.associations.gouv.fr/1242-l-organisation-de-voyages-et-de.html>)
Ministère chargé de la vie associative
- Les projections cinématographiques à caractère non commercial  (<http://www.associations.gouv.fr/1508-les-projections-cinematographiques.html>)
Ministère chargé de la vie associative

COMMENT FAIRE SI...

- Je crée une association (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3109>)

Tous les Comment faire si... (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/comment-faire-si>)

